

GRUPE DE TRAVAIL CNAS DU 11 février 2014

DES AVANCEES OUI... MAIS ENCORE DES BLOCAGES !

Ce groupe de travail s'est tenu sous la Présidence de Monsieur GAZAVE, Sous Directeur des politiques sociales. Il est consacré d'une part à la réécriture de l'arrêté du 15 janvier 2002 et d'autre part aux missions des correspondants sociaux.

L'ARRETE DU 15 JANVIER 2002

L'arrêté relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale était à l'ordre du jour du CNAS du 5 décembre 2013. A la demande de certaines Fédérations syndicales, ce point avait été reporté à un autre groupe de travail considérant qu'il n'y avait pas eu suffisamment de débat.

FO Finances est globalement satisfaite des modifications apportées dans la mesure où elles correspondent aux demandes qu'elle avait formulées.

FO Finances réitère sa position concernant la désignation de retraités pour siéger aux CNAS et aux CDAS, uniquement en qualité d'experts (art 8 et art 26).

Cette précision pourrait être écrite dans la circulaire d'application.

FO Finances renouvelle sa demande s'agissant de la position de l'administration concernant la présence d'un représentant des usagers de chaque fédération dans les associations ALPAF, AGRAF et EPAF aux CNAS.

Le Sous Directeur informe que cette question, qui relève de règles de droit, a été transmise à la Direction des Affaires Juridiques.

En attente de réponse de celle-ci, les membres des associations peuvent donc assister aux différents groupes de travail et Conseil National d'Action Sociale.

Art 25 : **FO Finances** demande la réécriture du dernier alinéa de l'article 25 du décret. Elle propose de fixer le nombre de correspondant social à

1 minimum par département.

La direction précise que n'ayant pas mandat, elle réserve sa réponse pour le CNAS du mois d'avril.

Quelques articles ont été modifiés suite aux demandes des différentes fédérations.

La validation de l'arrêté sera à l'ordre du jour au CNAS du 3 avril.

LE CORRESPONDANT SOCIAL

Un groupe de travail s'est tenu en septembre dernier sur le rôle du correspondant social au sein de l'action sociale.

FO Finances est toujours en complet désaccord

avec l'administration sur le positionnement du correspondant, au sein des services Ressources Humaines dans la plupart des départements.

FO Finances réaffirme sa position sur la nécessité de doter, chaque correspondant social, d'un bureau indépendant, afin de bénéficier de conditions de travail convenables et ainsi permettre aux agents d'être dans un espace de confidentialité approprié.

Le document définissant une doctrine d'emploi pour les correspondants sociaux ne satisfait pas totalement les fédérations dans la mesure où les missions relevant de l'action sociale, missions principales, se situent au même niveau que les missions complémentaires. La fiche fera donc l'objet d'une autre présentation.

Sur les conditions d'exercice, c'est à dire fonction à temps partiel ou à temps plein, l'administration reconnaît la difficulté de définir les normes d'un poste compte tenu des spécificités de chaque direction. Cette disposition fera l'objet d'un nouvel échange lors du prochain CNAS.

Sur la formation initiale/continue du correspondant social, **FO Finances** demande des précisions concernant leur durée et leur périodicité. Au regard de la pratique de la Douane, **FO Finances** propose de prendre exemple sur cette direction. Alors que les DOUANES organisent des sessions de

formation adaptées et régulières, le concept à la DGFIP est encore à l'étude !

Après avoir obtenu satisfaction en partie sur la nouvelle écriture de l'arrêté, il n'en reste pas moins que la doctrine d'emploi du correspondant social telle qu'elle est écrite aujourd'hui, ne peut convenir à **FO Finances**.

En aucun cas, les services de l'action sociale ne sauraient être confondus avec les services RH.

Elle demande une formation adaptée pour tous les correspondants sociaux.

Pour **FO Finances**, les services des ressources humaines ne sont pas le relais de l'action sociale. En aucun cas, les services de l'action sociale ne sauraient être confondus avec les services RH.

FO Finances réaffirmera ces positions au prochain CNAS du 3 avril.

Délégation **FO Finances** :

Françoise PHELIX (titulaire),
Martine LEGOUGE (Titulaire)

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE 